

Intégrer la gestion alternative des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme



Gestion alternative des eaux pluviales | Fiche technique 1
Mars 2026

Le Département mène une politique volontariste dans le domaine de l'eau qui se traduit depuis 2006 par un Plan Départemental de l'Eau (PDE) avec une stratégie d'animation (portée notamment par l'Ingénierie Départementale 77 : ID77) et des subventions pour les projets d'investissement des collectivités. La stratégie 2025-2030 du PDE a été signée le 6 juin 2025.

La Charte Natur'EAU 77, signée en 2022, met en place une stratégie territoriale pour optimiser la gestion intégrée des eaux pluviales en Seine-et-Marne tout en favorisant la reconquête de la biodiversité.

1 - Contexte

Certains impacts du changement climatique sont accentués en milieu urbain. La chaleur et les périodes de fortes pluies peuvent entraîner alternativement ruissellement et sécheresse. Ces phénomènes sont renforcés par l'imperméabilisation des sols qui :

- Augmente les risques d'inondation par la saturation des réseaux d'eaux pluviales et l'accentuation des pics de crue.
- Favorise la rétention de la chaleur et entraîne la formation d'îlots de chaleur urbains.

Il est donc nécessaire de prendre en compte ces enjeux dès maintenant afin de rendre le territoire plus résilient.



Débordement de réseau, Dammarie-les-Lys

2 – Outils de planification et documents stratégiques

- Plan EAU
- SDAGE 2022-2027 : orientations 3.2, 4.1, 4.2
- SDRIF-e : orientations réglementaires 28, 29, 33, 39, 40, 41
- PGRI 2022-2027 du bassin Seine-Normandie : objectif 1E (dispositions 1E1, 1E2, 1E3)
- Pour les collectivités situées sur le territoire d'un SAGE, le PLU devra également être compatible avec celui-ci.
- CGCT ; Article L. 2224-10, Article R. 2224-8, Article R. 2224-9 : Zonages pluviaux (notice et règlement)
- La maîtrise de l'imperméabilisation peut s'articuler avec la démarche Zéro Artificialisation Nette (LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, modifiée par la LOI n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.)
- Plan Départemental de l'Eau (PDE) 2025-2030 : Pilier 2, orientation stratégique 1 (intégrer la prise en compte des enjeux eau dans l'aménagement du territoire).
- Charte NATUR'EAU77 (notamment enjeux 2 et 3) + son guide méthodologique « Pour une politique de gestion intégrée des eaux pluviales en ville »

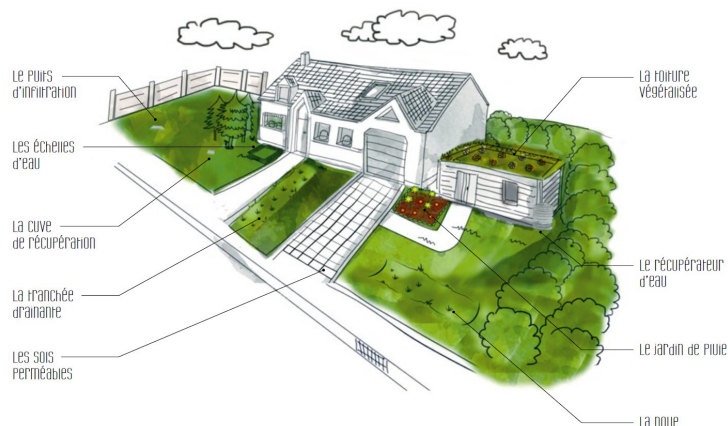
3- Préconisations pour les documents d'urbanisme

Eviter l'imperméabilisation de nouvelles surfaces pour permettre l'infiltration des eaux pluviales

Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, limiter l'imperméabilisation lors des opérations de renouvellement urbain. Dans les zones urbanisées, protéger les espaces verts et de pleine terre (penser notamment aux trames vertes, bleues et brunes).

Réduire l'impact de l'imperméabilisation en mettant en place une gestion intégrée des eaux pluviales

- Inscrire dans le règlement et les OAP des règles limitant l'imperméabilisation dans les projets de construction (ex : coefficient de pleine terre, incitation à ce que les stationnements permettent l'infiltration des eaux pluviales...).
- Inscrire dans le règlement des règles concernant la gestion intégrée des eaux pluviales, telles que la gestion à la parcelle des pluies courantes, les niveaux de service et la neutralité hydraulique pour toute pluie de période de retour inférieure à 30 ans (cf. orientation 3.2.6 du SDAGE).
- Anticiper une gestion intégrée des eaux pluviales sur l'ensemble du site dans les OAP et les zones à urbaniser, à l'aide de solutions fondées sur la nature (noues, bassins d'infiltration...).
- Elaborer ou réviser si nécessaire le zonage pluvial (obligation réglementaire) pour le mettre en annexe du PLU, ce qui permet d'y faire référence dans le règlement.
- Faire référence au règlement du zonage pluvial et rendre ses recommandations accessibles pour les aménageurs (ex : schémas explicatifs, ressources en ligne facilitant le choix et le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales tels que Parapluie ou Oasis, voir liens ci-dessous).



Solutions possibles pour la gestion à la parcelle des eaux pluviales

Niveaux de service

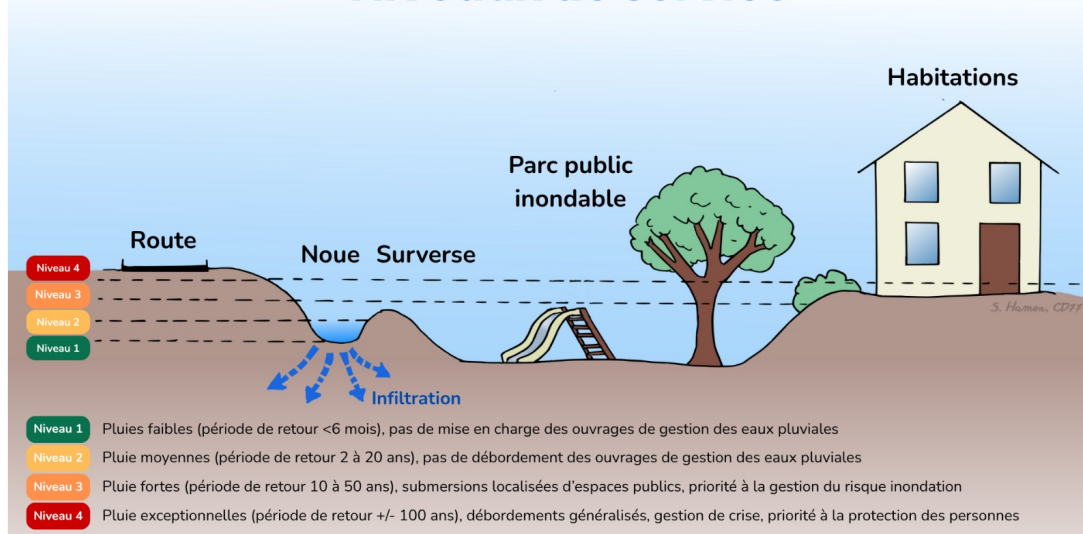


Schéma expliquant les niveaux de service selon l'intensité des pluies

Compenser l'imperméabilisation (cf. orientation 3.2.2 du SDAGE : 150 % en milieu urbain et 100 % en milieu rural) : envisager une réflexion stratégique à l'échelle du territoire pour identifier les espaces qui pourraient être désimperméabilisés. Le Département et ses partenaires peuvent accompagner la commune dans les projets concernant la désimperméabilisation via une offre ID77.



Cour d'école désimperméabilisée (Chevry-Cossigny)

4 - Pour aller plus loin

- Le site de l'eau en Seine-et-Marne (<http://eau.seine-et-marne.fr>) :
 - <https://eau.seine-et-marne.fr/fr/centre-documentaire> notamment partie « désimperméabilisation et gestion des eaux pluviales » et partie « urbanisme »
 - <https://eau.seine-et-marne.fr/fr/publications/guide-pour-une-politique-de-gestion-integree-des-eaux-pluviales-en-ville> : Guide « Pour une politique de gestion intégrée des eaux pluviales en ville »
 - <https://eau.seine-et-marne.fr/fr/gestion-integree-des-eaux-pluviales>
 - <https://eau.seine-et-marne.fr/fr/reglementation-eaux-pluviales>
- <https://www.turbeau.eau-seine-normandie.fr/parcours-guide/> : Recommandations de l'AESN (parcours interactif)
- <https://www.turbeau.eau-seine-normandie.fr/guide-eviter-reduire-compenser-sur-limpermeabilisation-nouvelle-des-sols-planifiee-dans-les-documents-durbanisme/> : Guide « Eviter, réduire, compenser » : imperméabilisation nouvelle des sols
- <https://www.arb-idf.fr/ou-renaturer-en-ile-de-france/> : Où renaturer en Ile-de-France ? Méthode Regreen.
- <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/coefficients-de-pleine-terre-et-de-biotope-a13297.html> : Fiches explicatives sur les coefficients de pleine terre et de biotope (DRIEAT Ile-de-France)
- <https://parapluie-hydro.com/> : un outil pour calculer la gestion des eaux pluviales urbaines à la parcelle et trouver des solutions adaptées
- <https://oasis.cerema.fr/> : Oasis : aide au dimensionnement des systèmes d'infiltration des pluies courantes
- <https://www.pays-fontainebleau.fr/gestion-des-eaux-pluviales-pour-les-particuliers/> : Guide de la gestion des eaux pluviales pour les particuliers de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
- **Accompagnement ID77 :**
 - <https://www.id77.fr/fr> : offre C86 « désimperméabilisation des espaces publics » et offre C15 « mise en œuvre d'un projet d'assainissement collectif ou non collectif » (ex : zonage eaux pluviales)
- Contact : eau@departement77.fr

Sources des images :

- Photos + schéma « niveaux de services » : Stéphanie Hamon, CD77
- Schéma « solutions possibles pour la gestion à la parcelle des eaux pluviales » : Adopta, fiche n°3, gérer des eaux de pluie sur mon terrain, <https://www.adopta.fr/nos-ressources/>